



Le 6 mai 2026 à l’Espace Conférence
La Scala à Thionville

Le forum, organisé conjointement par la Plateforme immigration et intégration Luxembourg (PiiLux) et l’Institut de la Grande Région a eu lieu le 6 mai dernier à l’Espace Conférence La SCALA à Thionville.

La Grande Région se caractérise par une grande mobilité des travailleurs. Entre installation durable et aller-retour quotidien, **immigrés et travailleurs frontaliers** incarnent deux visages complémentaires de ces mobilités qui accompagnent les écarts de salaires, d’emploi et de conditions de travail entre États.

La soirée-débat, qui a réuni une cinquantaine de personnes, a invité à mieux comprendre leurs réalités, leurs droits et les enjeux économiques et sociaux qu’ils soulèvent.



Pour retrouver nos actualités sur le site internet de l’IGR
<https://institut-gr.eu/>



La conférence, animée par **Paul Delaunois** (PiiLux), a réuni trois intervenants qui ont livré leur expertise sur la problématique du travail frontalier :

Nicolas Schmit, ancien commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, ancien ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du Luxembourg,

Hélène Sohm, Adjointe de Direction à la Maison du Luxembourg à Thionville,

Christian Simon-Lacroix, secrétaire central et responsable des frontaliers français à l'OGBL.

La **Grande Région** se caractérise par un flux toujours plus important de frontaliers vers le **Luxembourg**. En 2025, le Grand-Duché a accueilli chaque jour 233 260 travailleurs frontaliers, dont 126 600 en provenance de France. L'essor des activités financières, des services aux entreprises et du commerce est au cœur de cette dynamique et renforce la demande de main-d'œuvre qualifiée.

Jackie **Helfgott**, adjoint à la Politique culturelle à la mairie de Thionville et Conseiller régional Grand Est, indique que sur Thionville, 50 % de la population active travaille au Luxembourg.

La **mobilité** en Europe est un atout qui repose sur deux principes : la **liberté de circulation et l'égalité des droits**. La Grande Région est à ce titre considérée comme un **modèle**.

Mais cette mobilité présente également des « **lignes de déséquilibre** ». Elle induit des problèmes de logement, de population, de phénomène de ville dortoir. Par ailleurs, l'égalité des droits n'est pas toujours une réalité pour les travailleurs frontaliers.

Les effets économiques et en matière d'aménagement du territoire

Pour les territoires voisins du Luxembourg, cette dynamique frontalière apporte des recettes et renforce la demande économique, mais elle implique aussi des **coûts supplémentaires pour les infrastructures publiques** : écoles, services, transports. Tandis que le Luxembourg est un pôle d'emploi, une partie des charges de croissance est reportée sur les territoires limitrophes.



Nicolas Schmit nous indique que le Luxembourg est le plus grand bénéficiaire de la Grande Région avec le nombre le plus important de frontaliers entrants. Il n'est toutefois pas le plus généreux en termes de compensation financière vis-à-vis de la France.

Le flux de main-d'œuvre en provenance de l'extérieur entraîne par ailleurs une **dépendance** du Luxembourg vis-à-vis des pays voisins.



Les effets sur le logement

La bonne santé économique du Luxembourg a engendré **une hausse très importante du prix des logements**. Des actifs travaillant au Luxembourg sont amenés à s'installer toujours plus nombreux en France ou dans les autres pays voisins pour accéder à un habitat plus abordable. L'installation de Portugais, de Luxembourgeois, qui travaillent au Luxembourg alimente la hausse des prix dans les communes frontalières et accentue la pression sur le logement social.

N. Schmit précise que la hausse du prix des logements est un problème dans les grandes villes en Europe. L'Europe ne légifère pas sur le logement. **Le logement n'est pas une compétence européenne, mais un problème européen.** La Commission devrait s'emparer de ce sujet.

Les effets sur les mobilités

Cette migration résidentielle augmente les **distances domicile-travail**, la durée des trajets et l'usage de la voiture individuelle, avec des effets directs sur la congestion routière et les émissions liées aux déplacements. Elle renforce aussi la dépendance à des **infrastructures de transport**.

Le temps passé sur la route entraîne des tensions entre la **vie personnelle et la vie privée**. Les nouvelles générations ne souhaitent plus faire une carrière complète au Luxembourg. **On observe un phénomène de retour en France de certains frontaliers**.



Les effets sociaux

N. Simon-Lacroix rappelle que les **salaires** sont le premier élément de motivation des frontaliers. Les ouvriers au Luxembourg sont mieux payés que les techniciens en France.

Hélène Sohm ajoute qu'en plus des salaires, les allocations familiales sont un facteur d'attractivité pour les frontaliers.

L'égalité des droits n'est néanmoins pas toujours effective pour les travailleurs frontaliers qui subissent certaines discriminations par rapport aux résidents.

→ Les retraites

La législation européenne permet de prendre en compte les **périodes d'activité** effectuées dans différents Etats en Europe. Cependant la différence d'âge légal de départ, les problématiques d'assurance sociale ou encore l'assurance dépendance constituent des obstacles pour les frontaliers.

Simon Lacroix explique que les procédures administratives sont devenues très compliquées pour les carrières mixtes. Les législations sont très différentes selon les pays et soumises actuellement à des évolutions.

→ Le chômage :

Le versement du chômage incombe actuellement aux **pays de résidence**, avec un remboursement de quelques mois des allocations de chômage à l'Etat français dans le cas du Luxembourg. Le Parlement européen a donné fin avril son accord pour une importante réforme du chômage pour les travailleurs frontaliers en Europe, en prévoyant le versement des allocations chômage par le **pays d'activité**.

→ Le télétravail

Beaucoup de salariés ont recours au télétravail au Luxembourg, puisqu'ils représentent un tiers des personnes en activité. Pour le frontalier le nombre de jours de télétravail est limité dans le cadre de **conventions bilatérales**. En cela il est **discriminé**, puisque le résident n'est pas soumis à cette même loi.

D'autres obstacles, qui concernent la vie des frontaliers, ont été abordés , comme les aides financières pour la **garde d'enfants**, ou les **démarches fiscales**.



Nicolas Schmit fait remarquer que le frontalier **ne vote pas, et n'est donc pas en capacité de défendre ses intérêts**. La mobilité s'accompagne de discrimination pour certains aspects, mais elle permet d'accéder à des emplois.

A la question de **Paul Delaunois** aux intervenants sur des idées d'amélioration pour la Grande Région, les propositions suivantes ont été émises :

- le développement des liaisons routières, l'amélioration du réseau des bus à haut niveau de service,
- l'aménagement de parkings de covoiturage,
- la gratuité des P + R.

Pour **Hélène Sohm**, la simplification des démarches administratives soulagerait le quotidien des frontaliers.

Un débat a ensuite eu lieu avec la salle, sur des sujets tels que le déséquilibre économique entre la France et le Luxembourg dans les zones frontalières, la mobilité, ou encore les incidences de l'intelligence artificielle sur l'emploi.

